

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00088

Numéro SIREN : 421 371 766

Nom ou dénomination : CABINET YVON FERRANDO

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005418

audit eurhalp sarl

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Sandrine BOUSQUET

Commissaire aux comptes

CABINET YVON FERRANDO

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Le Guillaume Tell
305 avenue Théodore Braun

69400 Villefranche sur Saône

SIRET N° 421 371 766

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CABINET YVON FERRANDO** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les points suivants.

Nous nous sommes notamment assurés de la correcte valorisation des titres de participation, de la réconciliation des comptes réciproques, de l'exhaustivité et de la sincérité des informations données en annexe relatives à la filiale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi queles informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 22 avril 2022
AUDIT EURHALP
Sandrine BOUSQUET
Le commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	23 299	19 205	4 094	2 034	2 060	101.28
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 990		2 990	2 990	2 990	
	Créances rattachées à des participations	227 214		227 214	234 714	7 500-	3.20
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	100		100	100	100	
	Total II	253 603	19 205	234 398	239 838	5 440-	2.27
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Clients et comptes rattachés	60 053	6 369	53 684	57 858	4 174-	7.21
	Autres créances	2 413		2 413	3 573	1 160-	32.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	110 242		110 242	72 200	38 042	52.69
	Charges constatées d'avance (3)	89		89	184	95	51.49
	Total III	172 797	6 369	166 428	133 815	32 612	24.37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		426 400	25 574	400 826	373 654	27 172	7.27

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
Tel. 04 78 76 22 30
RCS LYON B 410 793 236

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 35 000)	35 000	35 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserve				
	Réserve légale	7 000	7 000		
	Réerves statutaires ou contractuelles				
	Réerves réglementées	64 770	64 770		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	158 420	134 785	23 636	17.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	56 266	67 386	11 120	16.50
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	321 456	308 941	12 516	4.05
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (1)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			1 701	1 701
	Concours bancaires courants			30 640	13 631
	Emprunts et dettes financières diverses	44 271			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 621	796	3 826	480.82
	Dettes fiscales et sociales	30 478	31 576	1 098	3.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	79 369	64 713	14 657	22.65
	Ecart de conversion passif (V)	22			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	400 826	373 654	27 172	7.27

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

79 369

64 713

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**AUDIT EURHALP**

22 rue Antoine Lumière 69008 LYON

Tel. 04 78 76 22 30

RCS LYON B 410 793 236

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	16 905		4 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 306		1 088
TOTAL	19 211		5 088
Autres participations	237 704		5 347
Prêts, autres immobilisations financières	100		
TOTAL	237 804		5 347
TOTAL GENERAL	257 015		10 435

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		1 000	19 905	19 905
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 394	3 394
TOTAL		1 000	23 299	23 299
Autres participations		12 847	230 204	230 204
Prêts, autres immobilisations financières			100	100
TOTAL		12 847	230 304	230 304
TOTAL GENERAL		13 847	253 603	253 603

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	15 595	2 477	1 000	17 072
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 582	551		2 133
TOTAL	17 177	3 028	1 000	19 205
TOTAL GENERAL	17 177	3 028	1 000	19 205

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 477				
Matériel de bureau informatique mobilier	551				
TOTAL	3 028				
TOTAL GENERAL	3 028				

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
Tel. 04 78 76 22 30
RCS LYON B 410 793 236

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	227 214	227 214	
Autres immobilisations financières	100	100	
Clients douteux ou litigieux	8 045	8 045	
Autres créances clients	52 008	52 008	
Taxe sur la valeur ajoutée	34	34	
Débiteurs divers	2 379	2 379	
Charges constatées d'avance	89	89	
TOTAL	289 869	289 869	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 621	4 621		
Personnel et comptes rattachés	2 341	2 341		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 985	12 985		
Impôts sur les bénéfices	1 404	1 404		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 704	12 704		
Autres impôts taxes et assimilés	1 044	1 044		
Groupe et associés	44 271	44 271		
TOTAL	79 369	79 369		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	28.0000	1 250			1 250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

AUDIT EURHALP
 22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
 Tel. 04 78 76 22 30
 RCS LYON B 410 793 236

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées(PCG Art. 831-2 7^e)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
Tel. 04 78 76 22 30
RCS LYON B 410 793 236

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	300
Dettes fiscales et sociales	4 181
Total	4 851

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

AUDIT EURHALP
 22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
 Tel. 04 78 76 22 30
 RCS LYON B 410 793 236

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

cabinet Yvon FERRANDO
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quoté-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres brutes	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Caution et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SCI SCI DU 150 RUE DE LA PAN	7 387	10 387	99.67	3 000		227 214		7 200	10 387		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

AUDIT EURHALP
22 rue Antoine Lumière 69008 LYON
Tel. 04 78 76 22 30
RCS LYON B 410 793 236

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
Nbre des actions à dividende prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	260 228	267 634	277 760	272 573	289 670
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	49 803	68 924	57 821	68 206	74 698
Impôts sur les bénéfices	6 501	11 269	13 773	17 696	15 404
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	57 629	57 860	45 513	67 386	56 266
Résultat distribué	43 750	43 750	38 750	43 750	50 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	34.64	46.12	35.24	40.41	47.44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	46.10	46.29	36.41	53.91	45.01
Dividende distribué à chaque action	35.00	35.00	31.00	35.00	40.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	104 524	105 872	107 389	82 199	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	39 545	42 075	41 125	39 705	683
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					47 698

CABINET YVON FERRANDO
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 35 000 euros
Siège social : Le Guillaume Tell, 305 av. Théodore Braun
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

RCS VILLEFRANCHE SUR SAONE 421 371 766

**DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2022**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, s'élevant à **56 265.65 euros** sur le compte :

- REPORT A NOUVEAU pour **10 665.65 euros**
- DIVIDENDES **45 600.00 euros**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT	
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE	NON-ELIGIBLE
31/12/2018	43 750€	35€	43 750€	0€
31/12/2019	38 750€	31€	38 750€	0€
31/12/2020	43 750 €	35€	43 750€	0€

